Creil (60) : un Irakien, en situation irrégulière depuis 26 ans, au casier judiciaire comportant 18 mentions, condamné à un an de prison ferme pour trafic de stupéfiants et à une ITF définitive

18/11/2026 à 17h35



C’est un prévenu particulièrement volubile qui se retrouve devant le tribunal judiciaire de Senlis, ce lundi 16 novembre, pour répondre d’un usage illicite de stupéfiants après son interpellation par les policiers à Creil. Une comparution que Tarik Gochi, un ressortissant irakien âgé de 42 ans, ne semble pas redouter et il répond avec empressement aux questions du président en l’affublant à plusieurs reprises d’un « chef » hors de propos : une attitude qui amène le magistrat à le reprendre en faisant preuve d’une grande patience.

Lors de son arrestation, les enquêteurs découvraient trois pochons contenant de la résine de cannabis et 1200 euros en liquide sur le quadragénaire. Au cours de sa garde à vue, il affirmait que cet argent provenait de son travail sur des

chantiers et qu’il lui arrivait, de temps à autre, de vendre des cigarettes de contrebande. […]

Son casier judiciaire comporte 18 mentions pour des vols aggravés, des stupéfiants et des outrages adressés à des personnes dépositaires de l’autorité publique. Autant de délits qu’il a commis en utilisant plusieurs alias. […] Un passé judiciaire que le procureur de la République, Loïc Abrial, prend en compte dans ses réquisitions : « *J’ai l’impression que l’on est dans une journée sans fin avec son retour devant le tribunal après avoir déjà été impliqué dans des faits similaires. Une énième fois, on le retrouve avec des produits stupéfiants et une grosse somme d’argent.* »

Oise Hebdo